

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 301-2026**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 17 juin 2026, le *Règlement numéro 301-2026 en matière de prévention incendie relativement aux feux extérieurs et aux feux d'artifice*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca.

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane,
ce 18^e jour du mois de juin 2026.**



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.